****

**Concours des dix mots**

**Mode d’emploi enseignants 1er et 2nd degrés**

**Description du concours 2019-2020**

Le Concours des dix mots est un concours de création littéraire et artistique, organisé par le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l’Education nationale et avec le soutien de la Ligue de l’enseignement, opérateur du prix. Organisé dans le cadre de l’opération de sensibilisation à la langue française « Dis-moi dix mots », ce concours invite les classes élémentaires et secondaires à réaliser une production artistique et littéraire collective, reposant sur un travail linguistique à partir des dix mots, choisis chaque année, par le ministère de la Culture, en lien avec les pays francophones partenaires.

Le thème de l’édition 2019-2020 porte sur **"Dis-moi dix mots, au fil de l'eau".**

Les dix mots choisis sont :

**aquarelle, à vau-l'eau, engloutir, fluide, mangrove,**

**oasis, ondée, plouf, ruisseler, spitant.**

**Publics concernés**

Le concours est ouvert aux classes des écoles et établissements publics et privés sous contrat :

* les écoles élémentaires ;
* les collèges ;
* les lycées d'enseignement général et technologique ;
* les lycées professionnels ;
* les établissements de l'enseignement agricole ;
* les unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) ;
* les centres de formation des apprentis ;
* les établissements d’enseignement français à l’étranger homologués, relevant de l’Agence pour l’enseignement français à l’étranger (AEFE) ou de la Mission laïque française (MLF) ou labellisés FrancEducation ;
* les classes de français et classes bilingues des établissements d'enseignement secondaire étrangers (FLE-FLS) ;
* les centres pénitentiaires.

**Objectifs pédagogiques**

* Favoriser l'appropriation des mots et le travail sur la langue française ;
* Encourager la créativité des élèves et leur permettre de nouer un rapport à la langue de culture, en tant que matériau d'expérimentation et de création ;
* Apprendre aux élèves à travailler ensemble dans un esprit citoyen.

**Productions attendues et contraintes formelles**

Pour ce concours qui concerne l’appropriation de mots par un travail sur l’écrit, il est attendu une production littéraire et plastique, illustrant la thématique et mettant en contexte les mots de la sélection :

* pour les classes de l’école élémentaire, entre trois et dix mots ;
* pour les classes de l’enseignement secondaire, l’ensemble des dix mots.

Les travaux sont collectifs et peuvent engager les élèves d’un ou de plusieurs niveaux, d’un groupe-classe ou d’un groupe d’élèves, pendant le temps scolaire, sous la responsabilité de l’enseignant porteur du projet, y compris les professeurs documentalistes. Les projets pluridisciplinaires sont encouragés.

Les réalisations des élèves peuvent prendre toutes formes d'expression littéraire et plastique, ces deux dimensions devant être présentes pour chaque projet :

* imagier mêlant textes et illustrations ;
* production audio ou audiovisuelle, inférieure à 3 minutes et d’une taille maximale de 2 Go. ;
* production graphique, plastique, théâtrale, chorégraphique, cinématographique, etc.

Les productions peuvent être réalisées sur différents supports physiques (album illustré, objet créatif, *etc.*) ou numériques (fichier pdf, jpeg, mp3, mp4, cédérom, dévédérom, clé USB, *etc.*).

Les classes peuvent réaliser un site Internet à condition d'en présenter au jury une version enregistrée sur support numérique identique à la version en ligne.

Pour des raisons techniques liées à leur transport et à leur conservation (fragilité, sécurité, etc.), les travaux ne doivent pas dépasser le format A3 (29,7 × 42 cm).

Si des élèves sont filmés ou photographiés ou que leur nom de famille apparaît dans la production, l’enseignant porteur du projet doit impérativement transmettre, lors de l’envoi de la production, un formulaire d’autorisation parentale dûment rempli. Si des personnes majeures apparaissent, elles doivent également donner leur autorisation.

Les formulaires vierges pour les personnes mineures et majeures sont à télécharger sur le site de référence Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html>

**Modalités de participation et calendrier**

|  |  |
| --- | --- |
| **A partir de la rentrée 2019, jusqu'au 24 janvier 2020** | **Inscription en ligne sur la page Eduscol :** <http://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html>  **Et envoi des productions**   * pour les fichiers numériques, à l’adresse : [concoursdesdixmots@laligue.org](mailto:concoursdesdixmots@laligue.org) * pour les productions physiques, à l’adresse :   **Concours des dix mots**  **CISP Kellermann**  **17 Boulevard Kellermann - 75013 Paris.**  **Tout envoi de production doit être accompagné de la « Fiche d’inscription », sans quoi le dossier sera irrecevable.**  Il est conseillé aux équipes pédagogiques de réaliser une copie de leurs productions car celles-ci ne seront pas restituées aux établissements en fin d’opération. |
| **Lundi 24 février 2020** | **Publication du palmarès (les trois premiers de chaque catégorie) et du rapport de jury, sur le site Eduscol** <http://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html> |
| **Jeudi 19 mars 2020** | **Cérémonie de remise des prix, à l’Académie française,** lors de la 25e édition de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, du 14 au 22 mars 2020.Des ambassadeurs de chaque classe lauréate du 1er prix de chaque catégorie, seront invités avec l’enseignant porteur du projet à y présenter leur réalisation. |

**Critères d’évaluation du jury et catégories récompensées**

Le jury du concours portera une attention particulière à la qualité des productions. Sont attendues des productions soignées, démontrant une grande ambition, tant dans la qualité et l’originalité de la production artistique que dans l’appréhension des mots proposés et la richesse du travail effectué sur la langue française. Les meilleures productions des catégories suivantes seront récompensées :

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour les écoles** | **Pour les établissements du second degré :** |
| * Classes de cycle 2 * Classes de cycle 3 * Classes multi-niveaux * Classes des écoles des établissements français à l’étranger | * Collèges * Lycées généraux * Lycées professionnels * Établissements français à l’étranger |

**Ressources disponibles pour élaborer son projet**

Conçues pour les enseignants par Réseau Canopé, les ressources pédagogiques offrent des outils pratiques pour découvrir et approfondir les dix mots en classe. Elles sont consultables et librement téléchargeables sur [www.reseau-canope.fr/concours-des-dix-mots](http://www.reseau-canope.fr/concours-des-dix-mots) (rubrique « Les ressources »). Les différentes ressources disponibles sont :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les pistes pédagogiques** | Des itinéraires pédagogiques, des références pour aider les enseignants à s’approprier la thématique de l’édition 2019-2020 et préparer le concours. | *Disponibles à partir d’octobre.* |
| **La brochure pédagogique** | Des fiches d’activités pédagogiques adaptées aux niveaux A1 à C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour une approche interdisciplinaire des dix mots. | *Disponibles à partir de novembre.* |

**Autres sites ressources pouvant être consultés** :

* Site de l’opération « Dis-moi dix mots » ministère de la Culture, <http://www.dismoidixmots.culture.fr/ressources>

Notamment, à partir de décembre, le livret des dix mots, avec des textes inédits d’auteurs francophones sur les dix mots, citations, définitions

* Site de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie* : <http://semainelanguefrancaise.fr>

**Pour toute question relative au concours des dix mots :** [**concoursdesdixmots@education.gouv.fr**](mailto:concoursdesdixmots@education.gouv.fr)